

CONSEIL COMMUNAL DE LEYSIN

Séance du 04 juillet 2013, Maison de Paroisse, 20h15

Monsieur **Daniel NIKLES**, Président, salue Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux ainsi que le public et leur souhaite la bienvenue à cette deuxième séance du Conseil communal de l'année 2013. Il ouvre la séance et demande à la Secrétaire de procéder à l'appel.

Présents : Mesdames et Messieurs, Violeta ARSIC STANOJEVIC, Eric BARROUD, Marie-José BOURQUIN, Pascal BRUGGER, Joao CARDOSO, Jean-Blaise CLAPASSON, Théophile CUCHE, Patrick DE SEPIBUS, Dejan DOLENAC, Mary-Line FASOLETTI, Brock FIEDLER, Jean-Michel GIL, Bernard GRANDJEAN, André HEFTI, Blaise HEFTI, Eliane HUBERT, Silvano MELI, Catherine MOILLEN GIOBELLINA, Serge MOREL, John MORIER, Vincent MOTTIER, Jean-Robert NEVEU, Annelise NIKLES, Daniel NIKLES, Fabian PAVILLARD, Eric PELLAUD, Michel TAUXE, Philippe TAUXE (2^{ème} appel), Philippe TISSOT-DAGUETTE, Alain URECH et Yvan ZBINDEN.

Excusés : Mesdames et Messieurs Jean-Claude BONELLI, Maurice FELLI, Anne-Sylvie GAY, Jacques MANIGLEY, Deniz MUTLU, Kimberley OPPENHEIM, René PAVILLARD, Sonia RAUSIS, Jan SANDEN et René VAUDROZ.

Absent : Sébastien LIETTA

Démissions : Marc-Henri FERMONT, Martin GRANDJEAN et Irène MOKVELD.

Le premier appel fait constater la présence de 30 Conseillers.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

La convocation pour cette séance a été envoyée dans les délais.

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 AVRIL 2013

Le procès-verbal de la séance du 25 avril 2013 a été adressé à chaque Conseillère et Conseiller, Monsieur le Président n'en donne par conséquent pas lecture. Il mentionne cependant deux corrections à effectuer : en page 83, alinéa 2, il faut lire « Monsieur le Président prie Madame Jeanningros de bien vouloir s'avancer ». Egalement en page 87, Monsieur Fermont est membre de l'Entente et non du Forum Socialiste.

Aucune autre remarque n'étant formulée, le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec remerciements à la Secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cet ordre du jour a également été envoyé à tous les Conseillers et Conseillères, Monsieur le Président n'en donne pas lecture mais tient toutefois à signaler une légère modification au point 8 a). Il s'agira de nommer deux nouveaux membres à la Commission des Finances car une seconde démission lui est parvenue après l'envoi de l'ordre du jour. De même au point 8 b), il y aura lieu de nommer également deux membres au Conseil Intercommunal AISOL.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

3. ASSERMENTATIONS

Monsieur le Président a reçu plusieurs démissions dont il donne lecture en soulignant qu'il s'agit d'envoyer sa lettre de démission au Président du Conseil.

Monsieur **Marc-Henri FERMONT** (Entente)

Leysin, le 1^{er} mai 2013

Cher Monsieur,

Je vous informe par la présente de ma démission du Conseil communal.

En effet, je quitterai Leysin fin juin après 25 ans de séjour dans le village en tant que résident secondaire depuis 1988 et résident principal depuis 1998. Durant cette période, j'ai beaucoup apprécié les progrès et améliorations apportées à l'environnement du village et à la qualité de vie. J'ai été heureux de faire partie du Conseil communal depuis 2011 et de contribuer le mieux possible aux programmes et réalisations en cours.

Nous quittons Leysin pour nous rapprocher de nos familles respectives dans notre pays natal et présentons à toute l'équipe municipale nos meilleurs vœux de succès.

Veuillez recevoir, cher Monsieur, mes plus amicales salutations.
Marc-Henri Fermont.

Monsieur **Martin GRANDJEAN** (For Soc)

Lausanne, le 4 juin 2013

Concerne : démission du Conseil communal de Leysin.

Monsieur le Président, Cher Daniel,

La politique, ce lieu où les citoyens se rencontrent pour décider des modalités de leur vivre-ensemble, est un lieu où l'engagement est une valeur fondamentale. Il n'est cependant pas le seul lieu d'engagement et c'est en raison de l'engagement d'une autre nature que je remets, non sans regrets, ma démission du Conseil communal de Leysin.

Marié au début du mois d'avril, je quitte en effet la commune de Leysin pour installer mon nouveau foyer à Lausanne, plus proche de mon lieu de travail et de celui de mon épouse.

Cette démission n'est toutefois pas l'abandon de cet engagement politique qui me tient à cœur et que je continue à vivre au sein de la direction de mon parti cantonal. Je suis très reconnaissant de ces années passées à réfléchir au présent et au futur de cette commune qui m'a vu grandir et tout particulièrement des intéressants moments vécus avec la Commission des Finances. Je me réjouis tout particulièrement que Leysin profite du projet ambitieux que le Conseil et la Municipalité nous préparent en ce moment.

Recevez, Monsieur le Président, mes amicales salutations.
Martin Grandjean.

Madame **Irene MOKVELD** (LPT).

Au Président du Conseil communal de Leysin, M. Daniel Niklès

Leysin, le 27 juin 2013

Démission du Conseil communal

Monsieur le Président,

Arrivée à Leysin en décembre 1995 pour un stage de quelques mois au Central Résidence pour apprendre le français, j'ai très vite apprécié la vie de ce village de montagne, la nature, le ski, les balades, les rencontres avec les habitants du village, la vie locale et nocturne.

Mon séjour de quelques mois s'est prolongé et j'ai travaillé pendant de nombreuses années dans des entreprises locales, avant de trouver un emploi à Montreux, Morges et de nouveau à Montreux. Pendant toutes ces années, je suis restée à Leysin. Ce village où je me sens à la maison.

Maman depuis le 22 octobre 2013 et ayant obtenu plus de responsabilités dans mon travail au Festival de Jazz de Montreux, j'ai décidé de déménager afin de mieux concilier ma vie familiale et professionnelle.

Mais c'est avec grand regret que je quitte Leysin après tant d'années et ainsi le Conseil communal. Cette expérience restera gravée dans ma mémoire. J'ai beaucoup appris durant cette période sur la vie locale et tous les investissements dans la commune.

Je vous souhaite à vous, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les Conseillers, une bonne continuation et de beaux projets à développer.

Recevez, Monsieur le Président, mes salutations les meilleures.

Irene Mokveld.

En remplacement de Monsieur **Marc-Henri FERMONT**, le groupe de l'Entente, n'ayant plus de «viennent-ensuite», proposera un remplaçant au prochain Conseil.

En remplacement de Madame **Irene MOKVELD**, le groupe Leysin pour Tous, n'ayant plus de «viennent-ensuite», proposera un remplaçant au prochain Conseil.

Suite à la démission de Madame **Gaby GUIGNARD** dont Monsieur le Président a donné lecture lors du précédent Conseil, le groupe de l'Entente présente pour son remplacement, Monsieur **Philippe TAUXE**.

Le groupe du Forum Socialiste, n'ayant plus de «viennent-ensuite», présente Monsieur **Serge PFISTER** en remplacement de Monsieur **Martin GRANDJEAN**.

Monsieur le Président prie ces deux personnes de bien vouloir s'avancer afin de prêter serment. A la suite de la lecture de l'article 5 du Règlement du Conseil et à l'appel de leurs noms, ils lèvent la main droite et répondent «je le promets».

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

DECES

Depuis le dernier Conseil, nous devons déplorer le décès de deux personnes habitant dans la commune. Il s'agit de Mesdames :

Nicole MANIGLEY, Secrétaire du Conseil communal

Michèle MAULET MARIN

Monsieur le Président prie l'assemblée de se lever pour observer un instant de silence afin d'honorer la mémoire des disparues.

NAISSANCES

C'est avec plaisir que Monsieur **NIKLES** souhaite la bienvenue à 3 nouveau-nés. Il s'agit de :

Rylie HARRIS

Munay VAUDROZ

Anna JOHNSON

Félicitations aux heureux parents.

Comme annoncé lors du dernier Conseil, Monsieur le Président avait reçu en copie une lettre de Madame Marylène Miescher-Roth et Monsieur Georgy Roth, adressée à la Municipalité de Leysin, en le priant de bien vouloir en donner lecture.

Leysin, le 23 avril 2013

Concerne : Décès de notre maman, Mme Odette Roth-Jollien.

Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Comme vous le savez, nous avons eu la grande tristesse de perdre notre chère maman, le 14 avril dernier après 3 semaines d'hospitalisation.

Lors du décès de notre papa en 2001, notre maman avait choisi d'acquérir une concession double au cimetière de Leysin, aux Larrets, à quelques mètres de leur habitation.

Nous avons donc respecté sa volonté et c'est tout naturellement jeudi dernier, que nous l'avons conduite à sa dernière demeure, après avoir vécu une magnifique cérémonie au temple de Leysin, entouré de sa famille et des amis venus lui rendre un hommage mérité.

Toujours jeudi 18 avril, aux environs de 20 heures, nous sommes retournés en famille au cimetière afin de nous recueillir auprès de nos parents à nouveau réunis, mais cette fois pour l'éternité en cette terre de Leysin.

Quelle ne fut pas notre stupeur de constater que la tombe de notre maman, n'avait tout simplement pas été comblée, seuls quelques 30 centimètres de terre recouvraient son cercueil. La croix avait été posée sur un monument voisin et les fleurs se trouvaient encore où les employés des pompes funèbres avaient pris soins de les déposer. Sans parler des outils abandonnés autour de ce «chantier».

Dans quel monde sommes-nous Mesdames, Messieurs ??

Avons-nous encore un minimum de respect et de morale ??

Pourquoi des ouvriers quittent-ils leur travail avant d'avoir terminé ??

Le but de cette lettre est de vous dire combien nous avons été choqués, outrés, tristes et profondément déçus et tenons à ce que vous répondiez à ces questions.

L'époque que nous vivons engendre évidemment de nombreux changements, beaucoup de choses se perdent, tout évolue c'est bien naturel, mais dans ce domaine la question ne se pose même pas. Il en va de la logique et du respect minimum, sans oublier de faire référence à la loi.

L'article 60 du règlement cantonal sur les inhumations stipule :

- Les fosses sont comblées immédiatement après l'inhumation et pourvue d'un piquet portant un numéro correspondant à l'inscription faite au registre des inhumations et des incinérations.

Nous constatons dans le cas présent qu'aucun contrôle n'est fait par l'autorité pour appliquer la législation.

Nous demandons que tout soit mis en œuvre pour que la situation ne se reproduise jamais et vous prions de prendre toutes les mesures nécessaires pour que le travail des employés engagés à ces tâches délicates soit supervisé par un responsable assermenté.

Nous sollicitons en copie les autorités cantonales afin de superviser la mise en vigueur des dispositions à prendre.

Vous comprendrez notre déception et espérons vivement que ce manque de professionnalisme soit un cas unique et que le respect des familles en deuil et de leur défunt soit au centre des préoccupations des personnes engagées à ce genre de tâches.

Dans l'attente de vous lire, nous vous adressons, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

Georgy Roth Marylène Miescher-Roth.

Monsieur le Président lit ensuite la réponse de la Municipalité à la famille **ROTH**.

Chère Famille,

C'est avec une grande tristesse que nous avons pris connaissance du manque de respect vis-à-vis de votre famille lors de l'ensevelissement de votre très chère maman, alors que vous étiez dans la peine et auriez souhaité vous recueillir sur sa dernière demeure.

Nous ne pouvons que constater avec désarroi, un dénuement de compassion qui aurait permis de vous soutenir dans l'épreuve difficile qui vous affecte. Les mots ou les gestes qui permettraient de cicatriser les plaies sont malheureusement vains. Nous comprenons fort bien votre courroux et comme il est certain que vous aurez de la peine à accepter nos excuses, nous sollicitons tout simplement votre clémence.

Comme vous l'a expliqué M. Pierre-Henri Chesaux lors de sa visite, cette situation dramatique résulte d'anciennes consignes totalement méconnues de la Municipalité et dont nous en tirons les conséquences aujourd'hui. Sachez toutefois que nos collaborateurs conservent notre pleine et entière confiance.

Dans ces moments de douleurs, nous ne pouvons que réitérer nos sentiments de profond regret et vous transmettre tous nos messages de sympathie.

En vous remerciant de nous avoir lus, nous vous prions d'agréer, Chère Famille, nos meilleures salutations.

Au nom de la Municipalité
Le Syndic, Jean-Marc Udriot Le Secrétaire, Jean-Jacques Bonvin

Monsieur le Président avait mentionné, lors du dernier Conseil, qu'il voulait procéder à un sondage informel concernant les derniers projets de fusion des Communes. Il va de soi que ce sondage n'engage en rien le Conseil communal et les personnes qui ne souhaitent pas s'exprimer sur le sujet ont la possibilité de s'abstenir. Personne ne souhaitant prendre la parole, le Président rappelle la question :

«Pensez-vous qu'il soit opportun de considérer à nouveau les divers aspects d'une fusion des Communes ?».

Après un vote à main levée, les scrutateurs comptent 22 voix positives, 4 voix négatives et 4 abstentions. Monsieur le Président remercie l'Assemblée.

VOTATIONS FEDERALES DU 9 JUIN 2013

N° 01 Objet : Initiative populaire du 7 juillet 2011 «Election du Conseil fédéral par le peuple

Electeurs inscrits	:	1236	
Bulletins rentrés	:	476	(38,51%)
Bulletins blancs	:	0	
Bulletins nuls	:	2	
Bulletins valables	:	474	
Oui	:	96	(20.25 %)
Non	:	378	(79.75 %)

N° 02 Objet : Modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile

Electeurs inscrits	:	1236	
Bulletins rentrés	:	472	(38.19 %)
Bulletins blancs	:	5	
Bulletins nuls	:	2	
Bulletins valables	:	465	
Oui	:	331	(71.18 %)
Non	:	134	(28.82 %)

VOTATIONS CANTONALES DU 9 JUIN 2013

N° 01 Objet : Modification de l'article 80 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (compétence en matière de contrôle de la validité d'une initiative)

Bulletins inscrits	:	1236	
Bulletins rentrés	:	461	(37.30 %)
Bulletins blancs	:	21	
Bulletins nuls	:	1	
Bulletins valables	:	439	
Oui	:	369	(84.05 %)
Non	:	70	(15.95 %)

N° 02 Objet : Modification de l'article 84 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (prolongation du délai de récolte des signatures en cas de référendum facultatif)

Bulletins inscrits	:	1236	
Bulletins rentrés	:	462	(37.38 %)
Bulletins blancs	:	15	
Bulletins nuls	:	0	
Bulletins valables	:	447	
Oui	:	351	(78.52 %)
Non	:	96	(21.48 %)

N° 03 Objet : Modification de l'article 113 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (délai de vacance au Conseil d'Etat)

Bulletins inscrits	:	1236	
Bulletins rentrés	:	460	(37.22 %)
Bulletins blancs	:	20	
Bulletins nuls	:	1	
Bulletins valables	:	439	
Oui	:	412	(93.85 %)
Non	:	27	(6.15 %)

N° 04 Objet : Modification des articles 166 et 179 de la Constitution du Canton de Vaud du 14 avril 2003 (réorganisation de la Cour des comptes)

Bulletins inscrits	:	1236	
Bulletins rentrés	:	460	(37.22 %)
Bulletins blancs	:	21	
Bulletins nuls	:	0	
Bulletins valables	:	439	
Oui	:	411	(93.62 %)
Non	:	28	(6.38 %)

Les jetons de présences de la dernière séance avant l'été sont, de coutume, versés à une association leysenoude, Monsieur le Président propose l'Association de la Bibliothèque de Leysin. N'ayant aucune objection ni autre proposition, celle-ci est acceptée.

REPRESENTATIONS

Monsieur le Président a représenté le Conseil communal :

- vendredi 26 avril à l'apéritif de l'Assemblée des Musiques Suisses.
- jeudi 2 mai pour la pose de la première pierre de la Maison du Sport.
- jeudi 6 juin à la séance de présentation de l'Association Soleysin.
- mardi 2 juillet pour la plantation de « l'Arbre de mes 7 ans » par les écoliers de Leysin.

Les Conseillères et Conseillers communaux ont pu constater que lors de l'envoi de l'ordre du jour de ce Conseil, il y avait une communication de la Municipalité concernant la modification du règlement du Conseil communal lié à la nouvelle loi sur les Communes.

Une commission composée des représentants des groupes selon la répartition habituelle sera mise en place. Il n'a pas été possible de réunir cette commission avant le Conseil de ce jour. Elle sera donc réunie début septembre afin de plancher sur l'adaptation de notre règlement ou une modification du règlement-type proposé par le Canton.

A ce jour, l'Entente a désigné Mesdames **Catherine MOILLEN-GIOBELLINA**, **Eliane HUBERT** et Monsieur **Fabian PAVILLARD**. Il y aura également un membre qui représentera l'UDC et Messieurs **Bernard GRANDJEAN** et **Daniel NIKLES** pour le Forum Socialiste. Leysin pour Tous choisira un membre durant l'été.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'EXAMEN DES COMPTES POUR L'EXERCICE 2012**RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION DE LA MUNICIPALITE POUR L'EXERCICE 2012**

Les deux rapports ayant été envoyés à tous les Conseillers et Conseillères, il n'en sera donné lecture que si quelqu'un en fait la demande.

Monsieur le Président précise les éléments suivants concernant le rapport de la Commission de gestion :

En page 2 : Rénovation de Mayen, «Malgré la volonté de la Municipalité» et non « Malgré le crédit voté »

En page 2 : Cité de l'énergie, précision au 3^{ème} alinéa : Parc & Ride à la Gare du Village.

En page 2 : Mobilité 2015, précision de la dernière phrase : La Commission a pris note que le projet d'assainissement et mise au gabarit de la chaussée avec création d'un cheminement piéton entre le Hameau de Crettaz et la Tour d'Aï est en consultation auprès des Services Cantonaux.

Monsieur le Président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

- 1) d'approuver les comptes de l'exercice 2012 tels qu'ils sont présentés
- 2) de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2012

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à la majorité.

6. RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ETUDE DU PREAVIS N°3/2013 : ADDENDA A LA CONSTRUCTION ET REFECTION DU COLLECTEUR D'EAUX CLAIRES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DU SPORT VAUDOIS

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (For Soc), Rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Jean-Michel GIL** (For Soc), Rapporteur, donne lecture du rapport de la Commission des finances qui propose à l'unanimité d'accepter les conclusions du préavis municipal.

Monsieur **Daniel NIKLES** ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, Monsieur le Président clôt la discussion. Il lit les conclusions du préavis qui sont :

- 1) d'accorder à la Municipalité un crédit de fr. 279'500.00 pour financer les travaux complémentaires pour la construction et réfection du collecteur d'eaux claires dans le cadre des travaux de construction de la Maison du Sport.
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer cet investissement par prélèvement sur les liquidités courantes ou par le biais d'un emprunt auprès d'un établissement bancaire aux meilleures conditions du marché.
- 3) d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans au maximum dès le budget 2014.

Ces conclusions sont soumises au vote. Elles sont acceptées à l'unanimité.

7. RENOUELEMENT DU BUREAU DU CONSEIL POUR LA PERIODE DU 1^{ER} JUILLET 2013 AU 30 JUIN 2014

Monsieur **NIKLES** passe au renouvellement du Bureau du Conseil Communal :

Nomination du Président :

Madame **Eliane HUBERT** (Entente), propose, au nom de L'Entente Leysenoude, Monsieur **Vincent MOTTIER**.

Les résultats de cette élection sont les suivants :

Bulletins délivrés	: 32
Bulletins rentrés	: 32
Bulletins blancs	: 2
Bulletins valables	: 30

Monsieur **Vincent MOTTIER** est élu par 30 voix.

Nomination du 1^{er} Vice-Président :

Monsieur **Philippe TISSOT** (LPT) propose, au nom de Leysin Pour Tous, Monsieur **Pascal BRUGGER**.

Les résultats de cette élection sont les suivants :

Bulletins délivrés	: 32
Bulletins rentrés	: 32
Bulletin blanc	: 1
Bulletins valables	: 31

Monsieur **Pascal BRUGGER** est élu par 31 voix.

Nomination du 2^{ème} Vice-Président :

Monsieur **Jean-Michel GIL** (For Soc) propose, au nom du Forum Socialiste, Monsieur **Bernard GRANDJEAN**.

Les résultats de cette élection sont les suivants :

Bulletins délivrés	: 32
Bulletins rentrés	: 32
Bulletin blanc	: 2
Bulletins valables	: 30

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** est élu par 30 voix.

Monsieur **NIKLES** propose d'élire les scrutateurs et les scrutateurs suppléants à main levée.

Nomination de deux scrutateurs :

Madame **Eliane HUBERT** (Entente) propose, au nom de l'Entente Leysenoude, Monsieur **Théophile CUCHE**.

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (For Soc) propose, au nom du Forum Socialiste, Madame **Anne-Sylvie GAY**.

Sont nommés, à l'unanimité, comme scrutateurs : Monsieur **Théophile CUCHE** et Madame **Anne-Sylvie GAY**.

Nomination de deux scrutateurs suppléants :

Monsieur **Pascal BRUGGER** (LPT) propose, au nom de Leysin Pour Tous, Monsieur **Patrick DE SEPIBUS**.

Monsieur **Jean-Robert NEVEU** (UDC) propose, au nom de l'UDC, Monsieur **Yvan ZBINDEN**.

Sont nommés, à l'unanimité, comme scrutateurs suppléants : Messieurs **Patrick DE SEPIBUS** et **Yvan ZBINDEN**.

8.a) NOMINATION DE DEUX MEMBRES A LA COMMISSION DES FINANCES

Pour le remplacement de Monsieur **Vincent MOTTIER** (Entente), élu Président de ce Conseil, l'Entente Leysenoude présentera un candidat lors de la prochaine séance.

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (For Soc) propose, au nom du Forum Socialiste, Monsieur **Serge PFISTER**, en remplacement de Monsieur **Martin GRANDJEAN**.

Monsieur **Serge PFISTER** est nommé, à l'unanimité, à la Commission des Finances.

8.b) NOMINATION DE DEUX MEMBRES AU CONSEIL INTERCOMMUNAL AISOL

Madame **Eliane HUBERT** (Entente) propose, au nom de l'Entente Leysenoude, Monsieur **Serge MOREL** en remplacement de Monsieur **Marc-Henri FERMONT**.

Monsieur **Pascal BRUGGER** (LPT) propose, au nom de Leysin Pour Tous, Monsieur **Patrick DE SEPIBUS** en remplacement de Madame **Irene MOKVELD**.

Messieurs **Serge MOREL** et **Patrick DE SEPIBUS** sont nommés, à la majorité et 2 abstentions, au Conseil intercommunal AISOL.

9. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur Le Syndic.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs Les Conseillers,

Concernant notre programme de législature 2011-2016 présenté le 22 mars 2012, nous souhaiterions ce soir vous exposer un point de situation. Chacun des membres du Collège municipal va s'exprimer sur son dicastère et vous commenter ses dossiers.

Je vous propose qu'à la fin de chacune des interventions, nous ouvrons la discussion.

Monsieur Richard Calderini, Municipal (dicastère des Eaux, Infrastructures et Voirie).

Agrandissement du réservoir du Grand-Hôtel :

- Les plans et calculs du PDDE (plan directeur de la distribution de l'eau potable) ont été finalisés en novembre 2012.
- Toute la documentation a été transmise au Canton, pour approbation, en mars 2013. Nous sommes dans l'attente de leur prise de position.
- Un planning de réalisation de l'ouvrage est en préparation.
- Un préavis sera vraisemblablement présenté au Conseil communal début 2014.

Rénovation et agrandissement du cimetière :

- Une communication a été adressée au Conseil communal pour les travaux supplémentaires en cours de réalisation.

Mise en place du système « Molok » :

- 65% des travaux sont réalisés à ce jour. Pour fin 2013, le système sera normalement opérationnel à 95%.

Mise en place de la taxe au sac :

- Mise en application dès janvier 2013. Le bilan du 1^{er} semestre est positif.

Rénovation de la STEP :

- L'Etude de faisabilité Leysin-Aigle-Yvorne-Corbeyrier est finalisée
- Plan directeur cantonal des STEP présenté aux communes.
- Mise en service du projet à Aigle toujours d'actualité.

Finaliser l'étape 2 de la route Place Large – Les Esserts :

- Tractations en cours avec intégration de places de parc privées.

Finaliser le P.G.E.E. (plan général d'évacuation des eaux)

- Plan général et implantation de toutes les chambres de visite finalisés.
- Programme d'inspection des 40km de canalisations en étude.

Finaliser l'étude avec le Canton de la route Crettaz – Leysin – Tour d'Aï :

- Accord de principe de notre projet par le Canton.
- Choix du bureau d'étude par la Commune.

Monsieur le Président ouvre le débat.

Madame **Mary-Line FASOLETTI** (Entente) s'interroge sur la mise à disposition de poubelles permettant de faire le tri des déchets dans les écoles. Il serait souhaitable que des mesures soient mises en place pour la rentrée scolaire 2013, afin d'initier les futurs citoyens au tri dès le plus jeune âge.

Madame **Marie-José JULMI**, Municipale, informe que les poubelles en question sont arrivées et seront posées pour la rentrée scolaire 2013.

Madame Marie-José Julmi, Municipale (dicastère des Affaires culturelles, Domaines et forêts, Instruction publique), passe la parole au Président de l'AISOL, Monsieur **Eric BARROUD** (Entente) afin qu'il oriente le Conseil sur le développement des infrastructures scolaires.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Informations sur la séance du Conseil intercommunal AISOL qui a eu lieu le 26 juin 2013.

Le Conseil intercommunal AISOL a accepté à l'unanimité les conclusions du préavis n° 2/2013 relatif au lieu de scolarisation des élèves de l'ESOL du secondaire (9^{ème} à 11^{ème} années HarmoS) dès la rentrée 2014.

Ce préavis a été amendé par une commission d'étude qui a relevé certains points. Voici la liste des amendements qui ont été acceptés:

- Construction d'une salle de gym : cette construction sera obligatoire dans le cadre de la construction d'un collège au Sépey. Les discussions sur les deux variantes (un collège avec ou sans salle de gym), portaient essentiellement sur le coût. Il est clair que les attentes sont assez élevées dans le cadre de ces infrastructures, l'idée est surtout d'offrir aux élèves et aux enseignants des conditions de travail idéales. Les choses doivent donc être réalisées dans les règles de l'art.
- Aménagements et infrastructures : cet amendement est lié à l'aménagement et à la construction des classes. L'AISOL ne veut pas d'école au rabais, par conséquent la construction du collège au Sépey se fera selon les normes en vigueur, dictées par les organes cantonaux. Les besoins en classes pour l'enseignement des matières spécifiques devront être respectés.
- Choix des options dans les voies de formation : l'idée est de pouvoir offrir un maximum de choix aux élèves, mais dans le cas où une option serait choisie par trop peu d'élèves, ceux-ci pourraient être scolarisés à Aigle sans frais supplémentaires.
- Mise à disposition des locaux et le financement : les communes resteront propriétaires des locaux, ce qui veut dire que le collège du Sépey sera financé par les communes d'Ormont-Dessus et Ormont-Dessous. Le système financier actuel va rester le même. Aujourd'hui le prix de facturation des salles a déjà été déterminé.

La prochaine étape est la présentation d'un préavis par les communes d'Ormont-Dessus et Ormont-Dessous pour la construction du bâtiment. Sous réserve de l'acceptation de ce préavis par les conseillers communaux, les prévisions actuelles font état que ce collège serait utilisable dès la rentrée 2015. En attendant, dès 2014, les élèves de la 9^{ème} année HarmoS seront rassemblés et scolarisés au Sépey.

Merci de votre attention.

Madame **Marie-José JULMI** remercie Monsieur **Eric BARROUD** pour cette présentation. Elle poursuit l'analyse de la situation de son dicastère :

La sécurisation des Hauts de Leysin :

- Le dossier est finalisé. Toutefois, nous avons appris entretemps que les subventions de la Confédération avaient été retirées pour ce genre de travaux. Notre dossier est donc entre les mains du Canton pour une autre demande de subvention.

Mayen :

- Un préavis négatif du SESA ne nous autorise pas à rouvrir la buvette en cas de travaux si l'assainissement global du Hameau de Mayen n'est pas effectué. Ceci augmenterait le coût du projet de CHF. 600'000.- à CHF. 1'100'000.--.
- Nous avons remis le dossier aux AF (Améliorations Foncières) et attendons une décision d'octroi de subvention.

Témeley :

- Sera réalisé ultérieurement.

Entretien du patrimoine :

- Réfection du toit du chalet des Ars en bardeaux.

Maison du Patrimoine :

- Un dossier planifié pour la fin de la législature.

Monsieur le Président ouvre le débat.

Monsieur **André HEFTI** (Entente) signale que des rochers se détachent de la paroi et peuvent devenir dangereux pour le chemin très fréquenté qui mène à la Tour d'Aï.

Monsieur **Denis RIME**, Municipal, informe que Monsieur **Philippe SAUSER**, employé communal pour les chemins pédestres, a attiré l'attention de la Municipalité sur ce cas. Avec l'avis de Monsieur **René PAVILLARD**, Bureau des Guides, une déviation sur la gauche du chemin à l'aide d'une corde fixe est actuellement à l'étude.

Madame **Catherine MOILLEN-GIOBELLINA** (Entente) demande de quelle façon un citoyen s'intéressant aux activités de l'AISOL peut-il avoir accès aux informations, préavis et procès-verbaux. Site internet ou autre ?

Madame **Marie-José JULMI** avise que les séances des conseils intercommunaux sont publiques et les préavis qui ont été votés sont mis au pilier public de chacune des communes.

Monsieur Denis RIME, Municipal (Sécurité publique, Sports, Tourisme).

Création de synergies de collaboration avec les Ormonts (gendarmerie-police) :

- Dans le cadre de la nouvelle organisation policière vaudoise, entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2012, les postes de Leysin, Les Diablerets et Château d'Oex sont regroupés en une seule entité, à savoir la zone des Préalpes.

Il faut souligner que cette réorganisation n'implique que peu de changements, puisque chacune des bases opérationnelles gère ses activités courantes et assume ses propres réquisitions, tant administratives que judiciaires. Sous réserve d'interventions, elles assurent également l'accueil au public, ceci selon les horaires d'ouverture des guichets.

Les effectifs comprennent 10 agents pour Leysin-Les Ormonts et 5 pour Château d'Oex.

Il est à noter qu'une unité mobile stationnée dans un centre d'intervention à Rennaz, assure une intervention 24/24.

Regroupement SDIS avec Les Ormonts :

- Afin de respecter le délai imposé, pour la réalisation des budgets 2014 respectifs aux trois communes, nous avons agendé plusieurs séances dont la dernière s'est tenue le 28 août pour remettre les différents documents, comme le budget du SDIS, le cahier des charges de l'Etat Major, aux différentes Municipalités pour approbation.
- Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014, conformément au préavis n° 9/2012.

Entretien du Centre Sportif de Crettex-Jaquet :

- A ce jour, nous avons eu plusieurs séances avec le bureau d'ingénieur DIC et l'architecte Monsieur Jean-Rolf WACKER.
- Les frais d'intervention pour la salle omnisports, la réfection de la toiture et l'étanchéité des toitures plates vont nécessiter un investissement plus conséquent qu'initialement prévu.
- Les devis précis nous seront transmis d'ici la fin du mois de juillet et un préavis vous parviendra avant la fin de l'année. En cas d'acceptation du préavis par le Conseil communal, les travaux se réaliseront du mois d'avril au mois d'août 2014 et les infrastructures seront indisponibles pendant cette période.

Développement de l'offre sportive.

- Le Conseil d'administration de GSL a déjà réalisé un tableau de l'offre sportive.
- a) Il suggère d'augmenter à la fois les salles de type « aérobic » afin de pouvoir accueillir des camps de sports de combat, des salles de danse et des salles de réunion ou théorie.
- b) Il préconise aussi d'augmenter la capacité de la salle de musculation afin de proposer une alternative supplémentaire en cas de mauvais temps, de même pour la zone de tobogganing en été et développer la zone du minigolf.

- c) Dans sa dernière séance du 26 juin, le Conseil d'administration a nommé un groupe de travail afin d'entreprendre les démarches avec la Maison du Sport Vaudois. Une première séance est agendée au jeudi 8 août au CSEL (Centre sport-étude à Lausanne).

Refonte du règlement de la Taxe de Séjour.

- Malgré une certaine sensibilité sur ce dossier, une séparation du règlement en plusieurs chapitres est judicieuse. Dans notre séance de Municipalité du 3 juin dernier, nous avons décidé de contacter les Ecoles Internationales afin de communiquer sur ce projet. Il s'agira dans un premier temps de négocier avec Leysin American School.

Mise en œuvre de la numérotation des bâtiments et noms de rues.

- Pour donner suite à notre communication du 15 avril dernier, le Contrôle des habitants procède, en coordination avec le Registre Cantonal des bâtiments, à la mise à jour des nouvelles adresses.
- Une séance avec la Poste a eu lieu, un plan de numérotation ainsi que la liste des adresses leur ont été fournis.
- Le service des travaux débutera la mise en place des noms des rues à mi-août 2013.
- Début septembre, un courrier d'information sera adressé à la population dans le but de leur mentionner clairement la nouvelle adresse. Chacun sera prié de venir prendre possession de son numéro de bâtiment.

Monsieur le Président passe la parole à Monsieur **Jean-Blaise CLAPASSON** (UDC). Celui-ci désire apporter une rectification à l'intervention de Monsieur **Denis RIME**. Concernant la gendarmerie, l'unité mobile d'intervention 24/24 n'est pas assurée par le centre de Rennaz mais par ses collègues stationnés à Leysin, Les Diablerets et Château d'Oex. En aucun cas Rennaz fait une intervention dans notre vallée, sauf catastrophe !

Monsieur **André HEFTI** (Entente) s'adresse à l'administrateur qui représente la Municipalité dans le cadre de la Gestion Sportive Leysin SA. La Commune a mis CHF. 502'000.— de subsides pour GSL, un montant conséquent mais qui est justifié. Toutefois il serait agréable de recevoir avec le rapport de gestion communal, le rapport de gestion GSL, le compte d'exploitation, le bilan et le rapport de l'organe de révision afin que les Conseillers communaux puissent se faire une meilleure idée de ce qui se passe au niveau de cette société dont la Commune est seul et unique actionnaire.

Monsieur **Denis RIME**, Municipal, explique que lors de l'Assemblée Générale de GSL le 26 juin 2013, Madame **Marie-José JULMI** a relevé ce fait. Il semblerait qu'il y ait eu un petit problème au niveau de la Direction et de la Présidence.

Madame **Eliane HUBERT** (Entente) pose la problématique de la taxe de séjour. Comment fait-on pour permettre aux résidents de payer leurs taxes de séjour lorsqu'ils sont dans des chalets ou chez des privés en tant que vacanciers ?

Monsieur **Denis RIME**, Municipal, relève que la remarque est pertinente. Il est vrai qu'autrefois un préposé passait relever les taxes mais à l'heure de sa retraite, il n'a jamais été remplacé. Que ce soit dans les hôtels, les B&B, chez les propriétaires de résidences secondaires qui louent leur bien, la perception de la taxe se fait sur la confiance. La Municipalité se pose la question de savoir s'il serait judicieux ou non d'engager de nouveau une personne à cet effet.

Monsieur le Président donne la parole à **Madame Martine RUCHET, Municipale (dicastère Affaires sociales, Développement durable et mobilité, Police des constructions).**

Agence Assurances Sociales :

- Une antenne reste au Sépey mais les habitants de Leysin peuvent s'y rendre ainsi qu'à l'Agence d'Aigle.

Santé publique :

- Actuellement, des discussions sont en cours pour rechercher des locaux afin d'aménager un cabinet unique regroupant si possible les médecins, dentistes et physiothérapeutes, soit à Miremont, soit dans un autre endroit à Leysin.

Place des Feuilles et skate-park :

- Une étude du PPA (Plan partiel d'affectation) en cours.

Occupation Jeunesse Leysenoude :

- L'Association Loisirs-Jeunesse-Leysin a adopté ses statuts le 2 juillet 2013. Le but étant d'aider à transformer l'ancien local des employés communaux en un endroit pour les Jeunes.

Mobilité :

- La subvention pour les vélos électriques est toujours en vigueur.
- D'autres concepts de mobilité sont à l'étude (aménagements de trottoirs, parking, sécurité et moyen de locomotion).

Label Cité de l'Energie :

- Création de l'Association Soleysin dont la Commune est membre. Elle projette de construire une installation de panneaux solaires photovoltaïques sur une surface de 200 m2. Cette construction serait effectuée par une coopérative et devisée à CHF. 90'000.--. Chacun peut acheter à cette coopérative des parts de CHF. 1'000.--.

Règlement des constructions et plan de zone :

- Nous devons actuellement vérifier les données du Canton concernant la MADR (Méthode automatique de dimensionnement des réserves). Cela déterminera les changements à effectuer par rapport au règlement des constructions et le plan d'affectation.

Monsieur le Syndic, **Jean-Marc UDRIOT** s'adresse au Président du Conseil et aux Conseillers communaux.

Je souhaite apporter une précision à la question de Madame **Eliane HUBERT**, concernant la taxe de séjour. Tous les propriétaires d'une résidence secondaire payent une taxe de séjour qui se monte à 0,2% de l'estimation fiscale de son bâtiment. Lorsqu'ils mettent leur bien en location, ils ont l'obligation d'informer les locataires au sujet des prescriptions de paiement de la taxe de séjour. Ces dernières sont rétrocédées à la Commune. En cas de non-respect des règlements en vigueur, il peut y avoir dénonciation.

Il faut relever que les personnes qui ne payent pas de taxe de séjour ne bénéficient pas non plus de la carte de réduction sur les installations sportives et remontées mécaniques.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT, Syndic, (dicastère administration générale, Finances, Urbanisme et bâtiments).

Ecoles :

Le 8 novembre dernier, le Conseil Communal a accordé à la Municipalité un crédit de CHF. 150'000.-- pour financer l'organisation d'un appel d'offres en procédure sélective à deux tours (architectes et ingénieurs civils) pour le développement des infrastructures scolaires de Leysin. Le choix d'implantation de ces dernières sur le site actuel a également été avalisé.

- Ce projet a été mis en veille jusqu'à une prise de décision pour la construction du collège intercommunal. Cette dernière vous a été communiquée par le Président du Comité de direction, Monsieur **Eric BARROUD**.

A l'unanimité, le site du Sépey a été désigné pour recevoir les classes HarmoS des Communes des Ormonts et de Leysin.

- Nous pouvons dès lors travailler sur ce dossier en tenant compte de deux nouveaux paramètres :

- Nous ne disposons clairement pas des ressources financières pour assumer les montants planifiés à l'époque. Cela signifie que nous devons impérativement trouver un concept meilleur marché.
- Les Communes des Ormonts ont étudié un projet avec la mise à contribution d'entreprises générales. La Commune de Leysin devra étudier l'opportunité d'impliquer les mêmes partenaires afin de bénéficier de prix attractifs.

Au niveau du financement, nous explorons également diverses autres pistes afin de ménager les deniers publics. Des tractations sont en cours avec les Retraites Populaires par exemple.

En résumé, le préavis n° 08/2012 risque de subir quelques modifications en raison de la nouvelle procédure mise en place. Le site d'implantation peut également varier en raison essentiellement des économies à réaliser.

Une communication détaillée vous sera transmise par la Municipalité en temps opportun.

Chalet de l'Entraide :

- Concours d'architecture réalisé.
- Présentation du projet à toute la population avant la mise à l'enquête publique qui se déroulera cet automne.

Mobilité 2015 :

Il s'agit essentiellement de travailler sur une liaison entre la Gare d'arrivée des Transports Publics du Chablais et la station de départ des Remontées mécaniques. Un dossier complet avec plusieurs variantes a été élaboré en collaboration avec les TPC et Télé-Leysin-Les Mosses-La Lécherette. Ce document a également été remis au Canton. Dans une première phase, la Municipalité s'est prononcée pour la version qui consiste à prolonger la ligne ferroviaire jusqu'à la Place Large, en transitant par la Rue du Commerce. Ce choix est coûteux et implique divers Services cantonaux et même la Confédération.

Nous allons devoir trouver d'autres opportunités pour un meilleur prix.

Je tiens à souligner qu'il n'est aucunement question de remettre en cause les liaisons verticales entre le Feydey et le Village qui font clairement partie du plan directeur communal.

Décharge terreuse - Place des Feuilles :

Après plus de 18 mois, les instances cantonales ont procédé à l'inscription du site de la décharge terreuse de la Place des Feuilles dans l'addenda 2001, adopté en 2012, au plan directeur des dépôts d'excavation (PDDEM).

Actuellement, nous travaillons à la modification du plan partiel d'affectation (PPA) qui comprend la décharge terreuse actuelle, la zone de loisirs et l'héliport. Dès le 15 juillet prochain, un nouveau PPA sera remis en consultation auprès des différents Service de l'Etat. A l'issue de celle-ci, une synthèse nous sera transmise et la Municipalité espère pouvoir procéder à une mise à l'enquête publique.

Après de nombreuses négociations avec différents partenaires tels que Pro Natura, WWF, Helvétia Nostra, OFAC, un préavis qui traitera du PPA ainsi que de l'achat de divers terrains sera transmis au Conseil communal dans le courant du printemps de l'année 2014.

Regroupement des infrastructures sportives - Création d'un pôle sportif à l'entrée de Leysin :

Le dossier est extrêmement complexe et suscite de nombreuses réflexions. Il s'agit non seulement de déplacer le centre de la Place Large à Crettex-Jaquet mais également de régler toute la problématique urbanistique de l'entrée du village de Leysin depuis le Hameau de Crettaz. Il sera également très intéressant de faire une appréciation de développement de la Route de la Cité et de la Place Large.

Une fiche directrice des infrastructures de la Place des Feuilles permettra d'établir un plan partiel d'affectation (PPA). Cette fiche directrice sera vraisemblablement prête d'ici à cet automne.

Vision Alpes Vaudoises 2020 :

Elle s'articule autour d'un plan directeur régional du développement touristique et socio-économique pour 6 communes des Alpes Vaudoises et 3 du Pays d'Enhaut.

La synthèse des 13 groupes de travail a été transcrite dans un rapport final qui sera validé par la Région.

Le rapport final «Vision Alpes Vaudoises 2020» va être soumis à une délégation du Conseil d'Etat qui statuera sur une présentation à ce dernier afin de préparer un préavis à l'attention du Grand Conseil avec exposé des motifs et projets de décret (EMPD) qui servira à débloquer une enveloppe financière avec le paquet de mesures 2013-2017.

Ce document développe les domaines stratégiques suivants :

Gouvernance au niveau de la région :

A ce jour, les projets se développent au niveau communal, sans aucune cohésion au niveau régional. Le but est donc de mettre en place une structure.

Glacier 3000 :

Il s'agit d'un point à mettre en valeur pour toute une région.

Tourisme 4 saisons :

Il faut développer une diversification des activités durant les saisons d'été et d'automne dans la zone de Plan Praz.

Espace – mobilité :

Notre projet « Leysin Mobilité 2015 » fait partie intégrante du domaine stratégique.

Hébergement :

Se rapporte essentiellement au développement de lits chauds et au maintien de l'hôtellerie. Il s'agit également de trouver des solutions pour la problématique de l'occupation des résidences secondaires.

Remontées mécaniques et enneigement :

Les remontées mécaniques font parties du tissu économique et ont un besoin en investissement soit dans l'enneigement mécanique, soit dans la réfection ou la rénovation des installations. On y parle de projet comme « Les Monts Chevreuils, Isenau, Les Fers à Leysin ou encore la liaison Diablerets-Glacier 3000 ».

En raison de sa complexité, la Liaison Leysin-Roc d'Orsay n'y figure plus.

Les investissements au plan diversification touristique et socio-économique se chiffrent à CHF. 600'000'000.--. Il ne s'agit pas uniquement de fonds publics mais également de fonds privés dans le domaine ferroviaire avec le déplacement de la Gare ou la construction de bains aux Diablerets. Tout ceci va générer des opportunités de développement pour les 20 prochaines années.

Si le Conseil d'Etat dans son ensemble nous donne son soutien, nous aurons gagné une bonne bataille.

En résumé, il est important de retenir que tous les projets que nous vous avons présentés ce soir sont compatibles avec la «Vision Alpes Vaudoises 2020».

Monsieur André HEFTI (Entente) :

J'ai lu dans la presse que la Confédération et le Canton allaient investir respectivement chacun CHF. 300'000'000.— dans les petites lignes du Canton, hors CFF. Or dans le cadre des TPC Aigle-Leysin, les CHF. 5'400'000.- représentent moins de 1% des investissements qui seront réalisés sur ces petites lignes. Je m'étonne de la légèreté de ce montant et me demande à quoi il est destiné.

Monsieur Jean-Marc UDRIOT (Syndic) :

Je confirme que ce chiffre est effectivement peu élevé comparativement aux montants de l'ordre de CHF. 30'000'000.- prévus sur Aigle-Sépey-Les Diablerets ou encore celui de CHF. 40'000'000.- sur la ligne Aigle-Ollon-Monthey. L'explication provient du fait que la ligne Aigle-Leysin est déjà conforme au niveau sécuritaire et ne nécessitera pas de travaux conséquents. Il est par contre prévu de supprimer l'arrêt au Dépôt d'Aigle dès 2014.

L'automatisation du croisement des trains est également à l'ordre du jour, ce qui aura pour conséquence de réduire la durée du trajet Aigle-Leysin de 26 à 19 minutes. Après la période 2013-2016, la suite des investissements consistera au remplacement du matériel roulant.

Finances :

Lors de la présentation des intentions de la Municipalité pour cette législature, la marge d'autofinancement des années précédentes était confortable.

Malgré la finalisation de plusieurs projets, la Municipalité n'a pas endetté la Commune durant les 7 dernières années.

Le plafond d'endettement ne permet pas d'investir trop massivement, ce qui implique que des solutions devront être trouvées.

Parmi les objectifs fixés, le budget pour le développement des infrastructures scolaires devra passer de 20 à 10 millions de francs. A contrario, l'investissement pour le Centre Sportif passera de 2,5 millions à voire 5 millions de francs en raison de problèmes de toiture.

Le projet du réservoir du Grand Hôtel est maintenu, soit un investissement de 2,5 millions de francs. Le dossier des moloks est terminé. Nous avons réservé 4,5 millions de francs pour des projets ponctuels et à ce jour, il nous reste 1,7 millions de francs à disposition.

Dans les bonnes nouvelles, l'Union des Communes Vaudoises a accepté la proposition du Conseil d'Etat Vaudois sur la ristourne aux Communes.

10. INTERPELLATIONS

Aucune.

11. POSTULATS

Aucun.

12. MOTIONS

Aucune.

13. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur **Jean-Robert NEVEU** (UDC) :

Pour revenir au courrier de Monsieur et Madame **ROTH** et à la réponse de la Municipalité qui écrit qu'elle garde entière confiance à ses employés, y a-t-il eu une sanction ? Se sont-ils fait remonter les bretelles ? ».

Monsieur Le Syndic tient à préciser que la lettre de la Municipalité à la famille **ROTH** n'était pas une réponse puisque ce courrier est arrivé uniquement chez le Président du Conseil, mais la Commune n'a rien reçu. La lettre que Monsieur Le Président a lue, a été écrite dès que la problématique a été connue.

En collaboration avec Messieurs **Richard CALDERINI** et **Pierre-Henri CHESAUX**, il a été trouvé d'où venait cette erreur afin de la corriger aussitôt. Cependant la Municipalité se tient pour responsable et assume les erreurs de ses employés.

Monsieur Le Président précise toutefois que la lettre en question avait été envoyée en recommandé et adressée à la Municipalité de Leysin, remarque à laquelle Monsieur Le Syndic répond qu'elle ne lui est jamais parvenue.

Mary-Line FASOLETTI (Entente) fait part d'une observation concernant le bus navette. En effet, elle a pu constater qu'il y a parfois beaucoup d'enfants de Leysin qui montent dans le bus avec des vélos pour aller jusqu'au Feydey et se donnent à cœur joie de redescendre la station sur leurs engins. Un jour, il y avait 8 vélos, encombrant du même coup les montées et descentes des passagers.

Martine RUCHET, Municipale, informe qu'il a été entendu avec **Natale REPICI** que 3 vélos maximum pourraient être tolérés, mais pas plus. Il est bien clair qu'il a la responsabilité de faire descendre, à tout moment, les enfants qui sont à vélo, surtout s'il y a trop de monde dans le bus. Madame la Municipale se charge de lui transmettre cette communication.

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** (For Soc), soulève le problème de la fermeture des toilettes publiques à la Gare du Village. Il serait intéressant de savoir si, en tant qu'actionnaire de l'A-L (Aigle-Leysin), la commune de Leysin ne pourrait pas obtenir la remise en état de ces WC publics.

Monsieur **Bernard GRANDJEAN** reprend la parole cette fois pour remercier l'Assemblée de l'accueil qu'elle a réservé à Monsieur **Serge PFISTER** (For Soc) et donne quelques informations le concernant.

Serge est originaire de Pully, il a 37 ans, marié, deux enfants. Il a passé son enfance à Oron. Il habitait dernièrement à Villeneuve où il était intéressé par la politique. Cela fait une année qu'il est résident à Leysin.

Serge a fait des études de géologie et d'environnement à l'UNIL. Il est passionné de ski, télémark et snowboard. Il a participé à sept missions humanitaires en tant que logisticien et responsable de projet en Afrique et en Asie pour Médecins Sans Frontières. Actuellement, il enseigne à l'EPSIC à Lausanne.

Enfin, Monsieur **Bernard GRANDJEAN** demande de nouveau à avoir la parole afin de féliciter en quelques mots Monsieur **NIKLES** à l'occasion de la fin de sa mission en tant que Président. Il mentionne les compétences et la qualité irréprochable de sa Présidence.

Monsieur **NIKLES** remercie pour la confiance qui lui a été accordée durant ces deux dernières années de Présidence.

Les débats se sont déroulés dans la courtoisie et le respect des interventions des différents conseillers, je vous en félicite.

Mon intention était d'en apprendre un peu plus sur le fonctionnement des institutions du pays et plus précisément des institutions au niveau communal. Je n'ai pas été déçu. Il faut dire que je me suis trouvé à plusieurs reprises dans des situations inédites. Je souhaite remercier le Greffe Municipal, Monsieur **Jean-Jacques BONVIN**, ici présent, dont la jovialité et les compétences doivent être tout particulièrement mentionnées, ainsi que les secrétaires qui m'ont aidé, Madame **FAVRE-JOLIVAT** et Madame **JEANNINGROS**.

J'ai une pensée également particulière et émue pour Madame **MANIGLEY** qui nous a quitté dans les circonstances que vous connaissez.

A l'intention de mon successeur **Vincent MOTTIER** : ce sont depuis le 27 juin 2011, 9 Conseils ou séances d'assermentations, 13 dimanches de votations ou d'élections, 18 représentations et diverses séances que je n'ai pas comptées.

C'est, à chaque fois, avec un plaisir important que je me suis prêté au jeu. J'ai pu échanger avec des personnes que je n'aurai pas eu l'occasion de rencontrer. C'est là une facette réjouissante de la fonction de Président.

Je souhaite à mon successeur de vivre autant, si ce n'est plus, de ces expériences.

Tous ces apprentissages, au-delà des clivages politiques, font que c'est un plus certain dans un parcours de vie.

Enfin, je me réjouis vivement de pouvoir à nouveau prendre place dans la salle et participer aux décisions de ce Conseil ainsi que de participer aux séances de commission. C'est ainsi que je conçois la vie d'un conseiller communal.

Finalement, au vue des difficultés à trouver de nouveaux conseillers, visiblement pour l'ensemble des groupes, je ne peux que compter sur vous pour motiver de futures forces vives. Notre commune le mérite, j'en suis plus que jamais persuadé.

La parole n'étant plus demandée et l'ordre du jour épuisé, Monsieur **NIKLES** demande à la Secrétaire de bien vouloir procéder au contre-appel qui fait constater la présence de 31 conseillers.

Il clôt cette assemblée après avoir remercié également la Municipalité et lève la séance à 22h05 tout en souhaitant à tous un bon été.

Leysin, le 22 août 2013.

Pour le Conseil communal :

Le Président :

La Secrétaire a.i.:


Daniel NIKLES




Micheline JEANNINGROS